

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 octobre 2023

Le 13 octobre 2023, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CAZORLA Dominique, Maire.

Date de la convocation : 9 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANC Jordan

CAZORLA Dominique

CHABRIER Alexandre

DEFOND Thérèse

GIBERT Maryline

GOUTORBE Jeannine

MOREL Nathalie

Étaient absents :

CHARBONNIER Jérôme

DEFOND Marion

FORET Clotilde

PENT Damien

Secrétaire de séance : GOUTORBE Jeannine

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 13 septembre 2023
- Bilan de la concertation du projet de modification n° 1 du PLU et suites à donner
- Prorogation de la promesse de bail emphytéotique du parc photovoltaïque
- Etude de devis pour la réalisation de l'assainissement au stade
- Information sur les demandes d'achat de parcelles du lotissement
- Questions diverses

Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 1^{er} septembre 2023

Le compte rendu de la séance du 13 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Vote d'une subvention au profit du SIVOM des Bois Noirs et de la Madeleine

En 2022, les agents communaux ont fait 778 h pour le compte du SIVOM, pour notre commune. Elle doit donc facturer 11 865 € au SIVOM ; en compensation, comme il a été convenu dans une convention précédente, le conseil municipal donne son accord pour une subvention d'un montant de 7780 € au SIVOM soit 778 h à 10 € de l'heure.

Etude de devis pour l'éclairage des deux salles de classe (réglettes fluorescentes)

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de l'entreprise EMGT pour l'installation de réglettes fluorescentes dans deux salles de classe. Le montant des travaux s'élève à 1100 € HT. Cette délibération annule la délibération du 2 décembre 2022 portant sur le même sujet.

Ordre du jour : Etude de l'avenant prolongeant la promesse de bail emphytéotique en vue de l'installation de la centrale photovoltaïque

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant prolongeant de deux ans, soit jusqu'à fin janvier 2026, la promesse du bail emphytéotique du parc photovoltaïque.

Ordre du jour : Zone de préemption (par le département de la Loire) au titre de l'espace naturel sensible du sommet du Puy du Montoncel

A cause des intérêts géographique et touristique du sommet du Montoncel, les élus départementaux de la Loire souhaitent intervenir pour faciliter la maîtrise foncière et la protection du site. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la création de la zone de préemption par le département de la Loire au titre de l'espace naturel sensible du Puy de Montoncel pour les parcelles dont la liste.

Ordre du jour : Vente de la parcelle n°5 du lotissement

Le conseil municipal, autorise, après délibération, à l'unanimité, la vente de la parcelle n°5 du lotissement « la Motte » d'une surface de 1106 m² moyennant le prix de 15 € le m² à M. et Mme Foudil domiciliés à Décines.

Ordre du jour : Avancement dans la procédure du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal

- prend connaissance des retours des avis des personnes publiques associées à l'élaboration du projet de modification n°1 du PLU,
- annonce le lancement de l'enquête publique :
 - publicité dans les 2 journaux locaux (Pays Roannais et Le Progrès), dans la semaine du 23 au 29 octobre
 - l'enquête débutera le lundi 13 novembre à 13 h 30 pour se terminer le jeudi 7 décembre à 19 h
 - les permanences du commissaire-enquêteur auront lieu le samedi 18 novembre de 9 h à 12 h et jeudi 7 décembre de 16 h à 19 h.

Ordre du jour : Aménagements extérieurs au stade

Les postes assainissement et électricité sont achevés.

La commission urbanisme, bâtiment et espaces communaux s'est réunie et a présenté un plan d'aménagement extérieur du stade.

L'entreprise PAGE a été contactée pour l'arasement des souches.

Ordre du jour : Questions diverses

- **Sapin de Noël et 8 décembre**
Réunion de la commission animation le samedi 21 octobre à 9 h afin de communiquer à Bouygues les décorations à installer dans le bourg le 30 novembre, et organiser le moment festif du vendredi 8 décembre au centre du village.
- **Salle des fêtes** : de nouvelles consignes vont être données concernant l'empilage et le rangement du matériel dans le local (chaises et tables) à la fin de chaque manifestation.
- **Accueil d'une coiffeuse itinérante** : le conseil municipal donne son accord pour la venue de cette coiffeuse pour, dans un premier temps, un passage régulier tous les 15 jours, puis en fonction des rendez-vous.

La séance est close à 23h.